



**Exposition - Atelier**  
**Presqu'île de Caen - Quai Gaston Lamy**  
**14120 Mondeville**  
**06 72 37 92 75**  
**contact@bateauxdenormandie.fr**  
[www.bateauxdenormandie.fr](http://www.bateauxdenormandie.fr)

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Concours photographique ouvert à tous,

### 1 Thème du concours

- Les photographies auront pour thème « Les bateaux du patrimoine normand »

### 2 Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne, hormis les photographes professionnels qui en sont exclus.
- La participation est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats

### 3 Durée

- Le concours est ouvert du samedi 17 septembre 2022 de 11 heures à 24 heures au dimanche 18 septembre de 11 heures à 16 heures.

### 4 Modalités de participation

- Chaque participant peut présenter une photographie, sous quelque format choisi, couleur ou noir et blanc sur papier photo ou fichier .JEPG.
- La photo ne doit être ni retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos.
- Dépôt des photographies :
  - à l'accueil avec le bulletin de participation pour les tirages ou impression papiers. Si la photographie est retenue par le jury l'auteur devra fournir un fichier libre de droit pour utilisation éventuelle par l'Association Bateaux de Normandie.
  - envoi d'un fichier au format JPG, libre de droit pour utilisation éventuelle par l'Association Bateaux de Normandie, avec le bulletin de participation à l'adresse courriel suivante [concoursphotos@bateauxdenormandie.fr](mailto:concoursphotos@bateauxdenormandie.fr) jusqu'au 19 septembre 18 heures.
- Les participants déclarent et garantissent être l'auteur de la photo proposée et par conséquent être titulaire exclusif des droits de reproduction et de représentation au public de la photo. Il consent à ce titre que la photo puisse être exposée ou publiée sur tout support de communication.
- La responsabilité de l'association Bateaux de Normandie ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation de la dite photographique.

### 5 Jury et critères de sélection

- Un jury sera composé sous la présidence du Président de l'association Bateaux de Normandie. Il aura pour mission de sélectionner les photos présentées de façon anonyme.
- La photo gagnante sera choisie suivant les critères suivants :
  - pertinence du sujet
  - originalité
  - technique et intérêt artistique
- L'association Bateaux de Normandie se réserve le droit d'invalider ou d'annuler une participation s'il apparaît que des fraudes ou un dysfonctionnement seraient intervenus.
- La décision du jury est irrévocable. Le jury n'aura en aucun cas à se justifier.

### 6 Prix

- Le concours est doté d'une œuvre photographique du photographe Nigel Pert.
- Le gagnant sera informé le plus rapidement possible
- Le prix sera remis sous quinzaine à l'association Bateaux de Normandie quai Gaston Lamy. Le lauréat s'engage à accepter de figurer sur les supports de communication liés à cette remise de prix.

### 7 Informations nominatives

- Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.